



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

Délibération N° 2023-11

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 09 mars, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 02 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 16

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Julie SORLI, Jean-Marie FREU.

Absents représentés : Pierre SANS (pouvoir à M. BREMAND), Christelle RINCENT (pouvoir à M.RESTES), Sylvie LEONELLI (pouvoir à Mme SEGAFREDO), Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES).

Absents ou excusés : Joseph REVEILLERE, Frédéric DOLE, Marie-Claude BLAD ,

Secrétaire de séance : Etienne BREMAND

OBJET DE LA DELIBERATION : **Réduction du loyer de la supérette SAS CHEZ NIVA**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Lors du dernier CM du 21 Février 2023, il a été acté le fait de revoir à date anniversaire des baux commerciaux les abattements de loyer pratiqués par la commune d'Auzielle dans le cadre de son soutien aux activités commerciales.

Monsieur BREMAND, Adjoint à la vie communale, rappelle ensuite à l'assemblée :

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, une rencontre a eu lieu avec Madame RAULT, au sujet de sa réduction de loyer et de sa situation.

A date, la clientèle fidèle du Vival se limite à 250 à 300 clients, ce qui interpelle par rapport au bassin de population de la commune 1600 habitants et la proximité de Lauzerville.

Le chiffre d'affaires du Vival tend à la baisse depuis 3 ans (2020=233K€ ; 2021=224K€ ; un prévisionnel 2022 à 214K€), le cout de l'énergie vient impacter significativement l'activité qui explique, et ceux malgré une adaptation du contrat d'énergie au tarif Bleu HC HP, le fait de faire une cuisson par jour de pains et viennoiseries.

Enfin, si à ce jour Mme Rault perçoit un aide financière évaluée à 1000€/mois dans le cadre de la reprise de cette activité, elle n'en bénéficiera plus à compter de Juin 2023, elle ne perçoit pas de salaire lié à son activité depuis l'ouverture du Casino Vival Chez Niva.

Madame RAULT entrevoit des pistes de développement de son activité avec notamment le chantier de l'école sur les 2 prochaines années avec la mise en place de petite restauration rapide type café, panini, pizza pour les ouvriers. Plus récemment elle vient de changer de fournisseurs de fromages pour avoir des prix plus compétitifs. A terme elle souhaite refaire des animations commerciales sur le forum.

Afin de permettre la pérennité de l'exploitation et de maintenir une équité avec les autres commerces récemment installés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, à compter du 1^{er} mars 2023, jusqu'à la date anniversaire du bail le 1^{er} mars 2024 :

- soit de diminuer la réduction de loyer de 70%,
- soit de diminuer la réduction de loyer à 60%.

Le prix normal du loyer est actuellement fixé à 508,15 €. Il est révisable annuellement conformément au contrat de bail. Le prix du loyer réduit serait de 152,45€, de diminution de la réduction de loyer à 70% et passerait à 203,26€, en cas de diminution de la réduction de loyer à 60%.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.



Après débat il est proposé par Mme le Maire de voter soit pour :

- maintenir une diminution du loyer à 80%, le loyer se maintiendrait à 101,63€
- diminuer la réduction de loyer de 75%, le loyer serait de 127,03€
- diminuer la réduction de loyer à 70%. le loyer serait de 203,26€

Un nouveau vote sera proposé au Conseil municipal dans un an, avant la date anniversaire du bail, soit le 1^{er} mars 2024.

Vote pour le maintien à 80% : Jean-Marie FREU.

Vote pour la réduction du loyer à 75% : Mireille ARNOULT, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Julie SORLI, Pierre SANS (pouvoir à M. BREMAND), Sylvie LEONELLI (pouvoir à Mme SEGAFREDO), Karine BOUILLOUD.(Mme RESTES).

Vote pour la réduction du loyer à 70% : Johana ATTAÏECH, Frédéric RESTES, Christelle RINCENT (pouvoir à M.RESTES), Mathieu JEAN.

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, avec 11 voix pour et 5 voix contre, décide :

- **D'APPLIQUER** une réduction de loyer de 75 % à compter du 1^{er} mars 2023 jusqu'à la date anniversaire du bail le 1^{er} mars 2024, à Madame RAULT dans le cadre de son bail commercial, représentant un loyer mensuel de 127,03€.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,
Etienne BREMAND



Le présent document a été :

Publié sur le site internet le :

20 MARS 2023

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.